



1197 Prangins, le 2 novembre 1982/ss

**MUNICIPALITÉ
DE
PRANGINS**

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No 14/82

Concerne: Budget communal 1983

Responsable: La Municipalité

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le budget que nous vous soumettons cette année permet à nouveau de procéder à des comparaisons de chiffres de même nature. Les années de transition entre l'ancien et le nouveau plan comptable des communes étant passées, nous sommes à nouveau placés devant des éléments de budget comparables avec des résultats réels.

C'est ainsi que nous vous présentons, in extenso, le budget 1983 comparé à celui de 1982, ainsi qu'aux chiffres effectifs de 1981. Pour les renseignements de détail, nous vous invitons à consulter les annexes de ce préavis, lequel se bornera à vous fournir les commentaires sur les écarts et leur cause.

<u>RECETTES</u> (en milliers de francs)	<u>Budget 1983</u>	<u>Budget 1982</u>	<u>Effectif 1981</u>
Administration générale	11.5	11.0	15.9
Finances	3668.0	3560.0	3740.8
Domaines et Bâtiments	176.5	177.1	179.1
Travaux	267.0	268.0	294.1
Instruction publique et Cultes	20.0	17.0	24.9
Police	92.5	114.5	95.8
Sécurité sociale	-	-	-
Services industriels	264.8	245.0	249.2
Total des Recettes	<u>4500.3</u>	<u>4392.6</u>	<u>4599.8</u>

Chacun sait que la ressource principale des communes est constituée d'un certain nombre d'impôts dont vous trouverez ci-après un tableau comparatif. Pour Prangins, la perception fiscale représente environ le 80% de ses recettes, le 20% restant étant le produit des services des eaux, de l'épuration, du port et des bâtiments ainsi que de diverses taxes.

./.

Il se pose chaque année la difficulté de prévoir quels seront les impôts encaissés l'année suivante, étant donné que notre Commune, en pleine expansion, voit le nombre de ses contribuables augmenter sensiblement chaque année, et que pour 1983 les recettes seront calculées sur la base de la nouvelle déclaration d'impôt de la période fiscale 1983-1984 qui ne sera établie qu'au printemps prochain.

Ceci étant, nos prévisions tiennent compte des informations en notre possession au moment de l'établissement de ce budget, et tout porte à croire que nos réflexions ont été empreintes de réalisme plutôt que d'optimisme.

<u>RECETTES FISCALES</u>	<u>Budget 1983</u>	<u>Budget 1982</u>	<u>Effectif 1981</u>
(en milliers de francs)			
Impôt sur le revenu	1650.0	1600.0	1433.7
Impôt sur la fortune	150.0	130.0	134.4
Impôt à la source	50.0	20.0	43.2
Impôt spécial des étrangers	75.0	125.0	118.2
Impôt personnel	9.0	9.0	8.6
Impôt bénéf. pers. morales	1050.0	1000.0	999.3
Impôt capit. pers. morales	150.0	120.0	120.7
Impôt cplt. imm. pers. morales	15.0	18.0	11.6
Impôt foncier	165.0	175.0	160.7
Droits de mutation	100.0	100.0	125.4
Impôt sur successions/donations	50.0	100.0	30.8
Impôt sur les chiens	8.0	8.0	7.5
Patentes de boissons et tabacs	6.0	6.0	5.1
Emoluments administratifs (intérêts de retard)	10.0	10.0	8.1
Impôt sur gains immobiliers	150.0	100.0	440.7
Part sur taxes véhicules à moteur	10.0	9.0	9.6
Total Recettes Fiscales	3648.0	3530.0	3657.6

L'impôt spécial dû par les étrangers est en baisse par rapport au budget 1982 et à l'effectif 1981 en vertu de la décision du Conseil Communal du 29.06.1982 sur l'arrêté d'imposition 1983-1984. On se souvient en effet, que cet impôt ne peut pas dépasser, quant à son taux de base, celui appliqué sur le revenu et la fortune. Les impôts que nous appellerons aléatoires, tels que :

- Droits de mutations
- Impôt sur les successions et donations
- Impôt sur les gains immobiliers

restent une inconnue complète jusqu'à leur encaissement, ce qui justifie un budget prudent.

<u>DEPENSES</u>	<u>Budget 1983</u>	<u>Budget 1982</u>	<u>Effectif 1981</u>
(en milliers de francs)			
Administration générale	383.0	370.2	310.6
Finances	741.4	429.0	1647.7
Domaines et bâtiments	506.6	459.2	395.5
Travaux	720.0	642.2	741.7
Instruction publique et Cultes	1076.0	908.8	848.5
Police	259.8	211.0	202.2
Sécurité sociale	458.0	287.5	278.5
Services industriels	189.8	170.0	169.0
Total des Dépenses	4334.6	3477.9	4593.7

Le budget des Dépenses 1983 appelle un certain nombre de remarques que nous développons ci-après :

- 1) Faisant usage de l'article 92, lettre c, du règlement du Conseil Communal de Prangins, (article 15 du règlement sur la comptabilité des Communes), la Municipalité a porté au budget de fonctionnement, les crédits d'investissements suivants:

Ecart s/budget 1982

<u>Comptes</u>	<u>Objets</u>	<u>Montants</u>
350.3141	<u>Entretien bâtiments locatifs</u> Remplacement d'installation (four) dans cuisine auberge.	20'000.-
350.3185	<u>Bâtiments locatifs</u> Frais d'étude pour rénovation du bâtiment de "La Place" (dont report de 30'000.- de 1982)	50'000.-
352.3185	<u>Bâtiments scolaires</u> Frais d'études pour constructions scolaires et locaux d'utilité publique (report de 1982)	50'000.-

./.

<u>Comptes</u>	<u>Objets</u>	<u>Montants</u>	<u>Ecart s/budget 1982</u>
420.3185	<u>Service de l'Urbanisme</u>		
	Plan de quartier des Morettes - Frais pour travaux géométriques du remaniement parcellaire	50'000.-	
	Plans de quartier - divers conseils	10'000.-	
430.3114	<u>Réseau Routier</u>	20'000.-	
	Achat de machines et de matériel d'entretien (Divers accessoires complémentaires aux véhicules communaux d'entretien)		
430.3142	<u>Réseau Routier</u>	30'000.-	
	Divers surfacages de chemins communaux, selon nécessité après mauvaise saison		
	Total	230'000.-	

(dont 80'000.- reporté de 1982)

+ 150'000.-

2) Les charges d'intérêts sont également en augmentation par rapport à 1982.

Intérêts s/endettement actuel 5 millions à 6 1/4 %	312'500.-	
+ intérêts s/endettement supplémentaire en 1983 environ 2,8 millions à 6 1/4 % pendant 6 mois	<u>87'500.-</u>	
Total	400'000.-	+ 50'000.-

3) Suite aux décisions du Conseil Communal de porter au budget de fonctionnement les amortissements d'ouvrage de génie civil, nous avons calculé les montants suivants:

Préavis 30/80 <u>Passage inférieur CFF (1ère année)</u>		
Sur 30 ans à raison de	147'750.-	1'an
Préavis 6/82 <u>Réfection du chemin de la Chenalette (1ère année)</u>		
Sur 10 ans à raison de	<u>110'450.-</u>	1'an
Total	258'200.-	+ 258'200.-

-./.

4) Personnel communalEcart s/budget 1982

Le budget 1982 prévoyait un renforcement de l'effectif de la voirie pour 2/3 d'année. Comme annoncé au Conseil Communal le 7 octobre 1982, par l'engagement d'un nouvel employé communal nous avons repourvu ce poste.

Par contre, l'aide pour le contrôle de l'habitant et la protection civile n'a pas été engagé et reste au budget à raison de 1/2 personne. Tenant compte, pour le surplus, d'une révision de l'échelle de traitement d'environ 6%, l'augmentation budgétaire est de

+ 39'700.-

5) Instruction publique

Ce poste très important dans les finances communales subit inévitablement des hausses dues d'une part aux frais de personnel enseignant primaire, dont la moitié des traitements est débitée aux Communes et d'autre part aux frais d'enseignements secondaires et spécialisés et de formation professionnelle qui sont répartis en fonction du nombre des élèves.

L'augmentation pour 1983 tient néanmoins compte de l'ouverture éventuelle d'une classe à la rentrée scolaire d'été 1983, soit 1/2 enseignant supplémentaire.

+ 167'200.-

6) La Sécurité Sociale grève très fortement notre budget.

Si l'on compte que plus du 10% de nos recettes totales (12,5% de nos recettes fiscales) sont redistribuées en contributions diverses issues des lois cantonales sur les assurances maladie, accident et d'encouragement à ces assurances, on mesure mieux l'effort qui nous est demandé dans ce domaine. Il intéressera chacun de savoir que le calcul de ces contributions communales à des charges cantonales tient compte bien entendu du nombre d'habitants, mais aussi de la capacité financière des communes, où nous figurons en classe 3 (sur 13 classes; les classes 1, 11, 12 et 13 ne sont attribuées actuellement à aucune commune).

+ 170'500.-

Total

+ 835'600.-
=====

Ce tour d'horizon en 6 points des écarts importants par rapport au budget 1982, justifie à Frs. 20'000.- près, la totalité de l'augmentation des dépenses budgétées pour 1983. Il est évident, qu'au niveau des frais mineurs, le jeu des compensations joue et que dans le détail, les petites augmentations compensent les petites diminutions. Pour que la comparaison sur le résultat soit tout à fait correcte, il y a lieu d'ajouter, à l'excédent des recettes budgétées pour 1983, la part des amortissements 1983, qui n'intervenait que plus tard dans le bouclage des comptes des années antérieures.

./.

Aussi, la situation des Recettes et Dépenses se présente comme suit :

	<u>Budget 1983</u>	<u>Budget 1982</u>
Recettes	4'500'300.-	4'392'600.-
Dépenses	- 4'334'600.-	- 3'477'900.-
	<hr/> 165'700.-	<hr/> 914'700.-
Amortissement budgeté	+ 258'200.-	-.-
	<hr/> 423'900.-	<hr/> 914'700.-
Excédent	<hr/> <hr/> 423'900.-	<hr/> <hr/> 914'700.-

Nous laisserons parler les chiffres, en ajoutant 3 remarques :

- a) L'excédent à disposition pour les amortissements des Grands Travaux devenant de plus en plus réduit, les habitudes prises ces dernières années en matière d'amortissement devront être modifiées.
- b) Les recettes, nécessaires à faire face à nos obligations n'augmentant plus aussi rapidement que souhaité, la période fiscale 1983-1984 sera révélatrice des décisions à prendre en été 1984 (Arrêté d'imposition).
- c) L'accroissement toujours plus sensible de la répercussion des charges cantonales sur les communes en fonction de la capacité financière de celles-ci nous démontre que le privilège d'être "bien classé" ne nous occasionne que des charges de plus en plus lourdes à supporter.

L'ensemble de ces remarques reste, pour la Municipalité, un sujet de préoccupation d'actualité, dont Elle suivra avec la plus grande attention, l'évolution en 1983.

En effet, si ces chiffres marquent une tendance évidente, ils ne sont que le fruit de prévision, et seule la réalité pourra nous fournir les précisions souhaitées, pour intervenir dans le sens le mieux ressenti.

INVESTISSEMENTS

Le tableau "Préparation du Plan des Investissements 1983" qui a un but d'information et qui par conséquent n'est pas voté par le Conseil Communal, vous présente les travaux ou acquisitions qui seront effectués en 1983. Il va sans dire que les postes n'ayant pas été soumis au Conseil Communal, par voie de préavis, figurent sur ce tableau comme intention de la Municipalité. Le moment venu, des préavis seront présentés à la décision du Législatif.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 14/82 concernant le budget 1983,
 lu le rapport de la Commission des Finances,
 attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

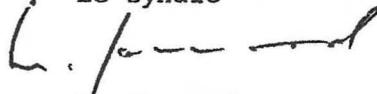
D É C I D E

1/ d'adopter le budget communal 1983 tel que présenté.

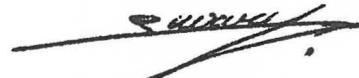
Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 1er novembre 1982 pour être soumis au Conseil Communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic


M. Jaccard

La secrétaire, rempl.


S. Savary